

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 715 Subventions (2.000 euros) à deux associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Figuration Critique et à l'association Paris Artistes # ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Figuration Critique, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-08430, n° simpa 20467

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Paris Artistes #, 30 rue du Faubourg-Poissonnière 75010 Paris, au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-07560, n° simpa 180570

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO